

## SERVICES (COMMERCE DES)

1947 et 1948 furent des années fastes pour les libéraux mondialistes, avec, notamment, la signature du plan Marshall et la mise sur pied d'institutions telles que le FMI, l'Organisation européenne de coopération économique (prédécesseur de l'OCDE), l'Organisation des Etats américains, le Benelux, etc. Mais leur fer de lance fut l'Accord général sur les droits douaniers et le commerce (*General Agreement on Tariffs and Trade* ou GATT) qui imposait aux Etats signataires la libéralisation par étapes de tous leurs échanges commerciaux. Ce beau programme, dont l'esprit visait d'emblée aussi les biens immatériels, était d'autant moins suspect de vice antidémocratique que c'est la puissance libératrice de l'Europe non communiste qui en était le moteur<sup>1</sup>. Et pourtant, il constitue l'initiative libre-échangiste la moins médiatisée jusque dans les années 1980. Combien de citoyens se souviennent aujourd'hui que le fameux Uruguay Round (1986-1994) du GATT marqua, toujours en vertu du principe de « non-discrimination entre entreprises », le début de la libéralisation du « marché des services » devenu très juteux (la plus forte croissance de l'économie mondiale depuis 1985) ?

A la fin du « Round », terme maladroit qui dit bien toute la violence utilisée par les affables « négociateurs », ce furent « tous les services dans tous les secteurs », y compris la culture, l'éducation ou encore la santé, qui se virent mis au programme d'un nouvel Accord général sur le commerce des services (AGCS ou GATS), et ce en dépit de la tragi-comédie autour de l'« exception culturelle ». Quasi-clone du GATT, l'AGCS est fondé sur le même fantasme d'unification, la même conception spéculative (dans tous les sens du terme) du « capital humain », les mêmes principes intangibles et les mêmes séances de chantage d'autant plus déniées comme telles qu'elles s'organisent désormais ouvertement autour des desiderata des lobbies transnationaux. Le cadre de l'accord n'est pas révolutionnaire non plus, puisque l'instance non élue autoproclamée en 1994 « Organisation mondiale du commerce » n'est qu'une version davantage institutionnalisée du GATT. La tentative de faire signer ensuite, dans le cadre de la très annexe OCDE, un Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) revenait à resservir aux récalcitrants, en premier lieu la France, ce qu'ils venaient de repousser. La ficelle étant cette fois encore plus grosse que d'habitude, elle émut même la « gauche » située à la droite de la gauche. Il n'est pas jusqu'à l'OCDE qui, piquée de voir la

---

<sup>1</sup>Dès 1942, les Etats-Unis, inventeurs d'une politique étrangère originale dont l'actuel Moyen-Orient est la nième cible, avaient conçu l'embryon du nouvel ordre international en obtenant de la Grande-Bretagne la libéralisation de son commerce en échange d'un soutien (décisif) à son effort de guerre.

Dirkx (Paul), «Services (commerce des)», Pascal Durand (s.l.d.d.), *Les nouveaux Mots du pouvoir. Abécédaire critique*, Bruxelles, Aden, 2007, p. 400-402.

*vox populi* contester le bien-fondé de sa doctrine magique, ne ressentît le besoin de publier, pas plus tôt qu'en 2001, une « étude » visant à « aider les gouvernements à mieux expliquer ce qui justifie [...] l'ouverture des marchés de services » – ouverture programmée au moins depuis 1947. Et le même club d'enregistrement des décisions de l'OMC de reconnaître, bon prince, que les débats du Cycle d'Uruguay n'avaient guère retenu l'attention « au-delà d'un petit cercle d'initiés dans les milieux universitaires, gouvernementaux et privés ».

Derrière cette guerre entre nations pour la libéralisation des services se livre une lutte, plus féroce, entre multinationales pour la détention des services publics, c'est-à-dire d'un nouveau volant de leviers de commande des Etats. Au premier rang desquels se situe la France, non seulement « pays des droits de l'homme » concurrent direct du « country of freedom », mais surtout régime par excellence fondé sur une certaine idée de services soumis à la *res publica*. Mais c'est de manière à la fois plus sournoise et plus efficace que la privatisation des appareils d'Etat est en cours, à savoir par leur mise en concurrence mutuelle au moyen de tout un système de contraintes juridiques « librement choisies », et aussi, parallèlement, à travers la stimulation des dispositions à la déloyauté de petits chefs qui, au sein de chaque Etat, ont trop bien intégré les caricatures (néo)libérales de services publics « inefficients ».

Que les effets de l'AGCS se fassent d'ores et déjà massivement ressentir, tient à l'ajustement de ces dispositions à l'esprit d'« accords généraux » (et non de traités internationaux) qui, tel l'AGCS, n'ont même pas besoin d'être signés pour se voir déjà appliqués avant la lettre. C'est ce qu'illustre bien, par exemple, la libéralisation de l'« education market » par le biais du « système LMD », générateur, dès ses premiers « clients », de nouveaux réflexes conformes aux valeurs consuméristes prônées par l'internationale libérale. Dans le même ordre d'idées, la disparition à terme de la notion même de « service public » est programmée par l'administration « européenne » de manière à peine voilée, comme l'ont montré de manière grotesque les 474 pages de son ex-Traité de 2005, où l'expression n'apparaissait qu'une seule fois.

OCDE, *Pour l'ouverture des marchés de services : l'AGCS*, Paris, OCDE, 2002.